

Charte du Centre d'Information et de Documentation (CDI)

Protocole d'emprunt du CDI et tarifs appliqués.

Les élèves du secondaire-Collège et Lycée-ont la possibilité d'emprunter au CDI :

- 3 documents (romans, romans jeunesse, bande-dessinées, périodiques, DVD...) pour une durée maximale de 2 semaines.

Les documents empruntés devront être retournés dans la boîte « RETOUR » située dans le CDI.

- Une prolongation peut être demandée à la documentaliste.

- L'élève ne pourra pas emprunter d'autre livre tant que le ou les ouvrages empruntés n'auront pas été restitués.

Après une période de retard, l'élève recevra par l'intermédiaire du délégué de classe une liste du ou des livres à rendre au plus tôt. En cas de non-retour des livres indiqués sur la liste, un e-mail sera envoyé aux parents les en informant.

- **En cas de perte ou de détérioration de l'ouvrage, le barème suivant sera appliqué :**

Etat du livre	Tarifs
Manuel scolaire non rendu, inutilisable	30 000 wons
Livre non-rendu	20 000 wons
Livre inutilisable	20 000 wons
DVD non-rendu	20 000 wons
Livre, manuel détérioré	10 000 wons
Cahier d'activités	10 000 wons
Magazine non-rendu	5 000 wons

Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à conserver les livres dans un bon état et ainsi inciter davantage les élèves à les emprunter et développer leur goût pour la lecture.

Tout livre emprunté doit être rendu dans les temps et en bon état